

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de très grand passage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne VIGNOT Présidente de Grand Besançon Métropole

RCS / SIRET

2	4	2	5	0	0	3	6	1	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39°)	Les travaux envisagés portent sur un terrain d'assiette de 6 ha environ. En l'espèce, il ne sera pas créé de surface plancher. Aucune construction. Aire de grand passage - équipement prévu par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000
47°) Éventuellement concernant les défrichements	
42°) à priori ne concerne pas le projet	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une aire de très grand passage destinée à accueillir des résidences mobiles dans le cadre des rassemblements traditionnels des gens du voyage.

Création d'un giratoire au niveau du carrefour RD 67/RD233, les surfaces à déboiser pour la création du giratoire sont d'environ 3500 m²

4.2 Objectifs du projet

Les aires de grands passages sont des équipements d'intérêt généraux (loi du 5 juillet 2000).

Le Grand Besançon est compétent pour la réalisation, l'aménagement et la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage. Il fonde l'exercice de sa compétence sur des objectifs déterminés par l'Etat dans le cadre de l'application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'Accueil et à l'Habitat des Gens du voyage.

Cette loi prévoit la mise en œuvre d'un schéma départemental (pilote par l'Etat et le Conseil Départemental) qui, par l'identification des besoins des populations présentes sur les territoires et de l'offre existante, évalue et fixe les actions qui devront être menées par les collectivités locales et les partenaires associés à cette politique en fonction des champs d'intervention de chacun.

L'accueil des grands rassemblements des gens du voyage est une priorité pour le Grand Besançon.

Recommandée par le Schéma départemental pour l'Accueil et l'Habitat des gens du voyage du Doubs (2020-2025), la réalisation de l'aire de très grand passage a 3 objectifs :

- permettre l'accueil simultané et temporaire de 200 caravanes maximum une partie de l'année (du 1er avril au 30 septembre),
- permettre l'accueil temporaire de petits rassemblements (environ 30 caravanes) tout au long l'année, lorsque les aires d'accueil sont saturées ou inadaptées,
- contribuer à éviter les situations de stationnement illicite de caravane sur le territoire intercommunal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Aucune construction
- Travaux de terrassement (déblais et remblais) pour la création d'une plate-forme de stationnement des caravanes d'environ 6 hectares. Terrassement d'environ 60 000 m³ de matériaux qui seront ré-exploités pour réaliser le nivellement de la plate-forme. Pas ou peu d'apport de matériaux extérieurs.
- sécurisation de l'accès aux zones humides (doline et zone au sud du terrain)
- création de voies de circulation intérieures (environ 1800m - non imperméabilisées).
- Projet de création d'un accès sur RD 67 nécessitant un élargissement de la route départementale et la création d'îlots séparateurs.
- Création d'un giratoire au niveau du carrefour RD 67/RD233.
- Création d'un merlon entre l'autoroute A36 et le début de la plate-forme dans le cadre de la réglementation relative au bruit.
- Alimentation permanente du terrain en eau potable avec débit et pression suffisants. 4 à 5 points d'AEP répartis sur la surface totale du terrain dont un ou deux sur l'aire de délestage.
- alimentation électrique du site. Puissance suffisante et adaptée à la capacité d'accueil du site. 4 à 5 bornes électriques réparties sur la surface totale du terrain, dont une ou deux sur l'aire de délestage.
- Assainissement : installation de 2 cuves étanches enterrées destinées à recevoir les eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes collectées par les cassettes de caravanes). Dimension des fosses adaptée à la capacité d'accueil du site.

Les travaux seront réalisés sur une période de 5 mois environ

La Maitrise d'œuvre du Grand Besançon travaille actuellement à l'élaboration de l'avant-projet sommaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation se traduit par l'occupation temporaire du site par les Gens du voyage. Stationnement de véhicules et de résidences mobiles.

Une grande partie de la plate-forme (environ 4ha) sera consacrée aux grands rassemblements d'avril à septembre chaque année, l'autre partie aura une fonction de délestage pour l'accueil de petits groupes (< à 40 caravanes) toute l'année.

Le terrain en tout point sera alimenté en eau et électricité.

Le terrain dans sa majeure partie sera en herbe. Seule l'aire de délestage (inférieure à 1 hectare) sera aménagée en tout-venant stabilisé. Des allées seront également créées pour permettre la circulation des véhicules.

Lorsque le site sera occupé, seront installées des toilettes chimiques mobiles et des bennes de grande contenance permettant la collecte des ordures ménagères.

4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Études préalables : études de sol, dossier Loi sur l'eau.
 - Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité des PLU qui permettra si nécessaire l'acquisition des biens utiles à l'aménagement par voie d'expropriation, ainsi que l'adaptation des PLU (article L153-54 du code l'urbanisme).
- Le site est contraint par la présence d'un espace boisé classé (EBC) à créer, par des servitudes d'inconstructibilité liées à la proximité des infrastructures routières (RD et autoroute) ainsi que par la présence d'une doline remplie d'eau ;
- demande de Permis d'aménager art R421-19 I du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	6 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet porte sur une unité foncière en dénivelé comprenant :
 - sur le territoire de la commune de Chemaudin et Vaux (partie Vaux-les-Prés) les parcelles cadastrées section ZD 1, ZD 2, ZD 3, ZD 4, et B 588, B 591, B 594. (Zone N PLU)

Ces parcelles sont privées.

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 14' 42" N Lat. 05° 53' 54" 6 E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On retrouve au sud une Znieff de type 1 "Mare à Grandfontaine" au nord une Znieff de type 2 "Vallée de l'Ognon de Moncley à Pesmes" Ces 2 zones se trouvent à moins de 5km de la zone de projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se localisent à 10 km du site projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore infrastructure arrêté 2011-159-0010- du 8 juin 2011
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet en partie situé près d'une Zone humide non inventoriée de 10 354 m ² en lien avec une doline (une première zone de 7 970 m ² à proximité directe de la doline et une seconde zone de 2 384 m ² au sud du terrain)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de pollution connue malgré la présence de DIB à proximité
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zones Natura 2000 dans un rayon de 10km autour du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet de dépôts de déchets (dans la doline). Des matériaux de chantier sont stockés sur un terrain limitrophe à l'emprise du projet. Le diagnostic écologique montre que l'écosystème autour de la doline et ses habitats pourrait être altéré par le projet ; le corridor vert restera fonctionnel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des espaces naturels, agricoles et forestiers seront occupés de façon sporadique par les caravanes sans destruction du caractère naturel permanent du site
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une doline - risque de mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les grands passage génèrent des déplacements de cohortes de caravanes et véhicules avec remorques
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Proximité A36 et RD 67 Le projet comprend la création d'un merlon antibruit côté autoroute.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Système d'assainissement prévu via les cuves de récupération des eaux usées. (vidanges ponctuelles prévues) + sanitaires mobiles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet sera peut être soumis à une prescription d'archéologie préventive (diagnostic).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la proximité des axes routiers, et de l'exploitation agricole d'une partie des terrains, le site ne semble pas être propice au développement de la biodiversité. De plus, il a été constaté que la doline a été remblayée en partie par des dépôts de déchets (a priori déchets issus du BTP).

Par conséquent, le projet de création d'aire de grand passage ne présente pas d'incidences sur l'environnement de la zone d'emprise, et doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 **Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Relevé de conclusion DDT du Doubs suite à visite sur le terrain à l'étude.
Diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Besançon

le, 30/10/2020

Signature

**La Présidente
Anne VIGNOT**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

